

Commune de

**Blonay – Saint-Légier**

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE BLONAY – SAINT-LEGIER**

**PREAVIS No 16-2022**

**relatif à la gestion et les comptes 2021 de la  
Communauté Intercommunale d'Equipements  
du Haut-Léman (CIEHL)**

**Date proposée pour la commission intercommunale de gestion :**

**mercredi 11 mai 2022, à 18h30**

**à Chardonne**

Blonay, le 14 avril 2022

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

### **1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

### **2. Cadre général**

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1er janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera. Initialement, la CIEHL avait pour but de constituer un fonds suffisant pour participer valablement au financement d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. Son but a été élargi en 1997, étendu à tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, équipements et installations).

Elle est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget de la CIEHL sont soumis au contrôle de l'Etat.

### **3. Comptes 2021**

Selon l'art. 4 de la convention, les contributions annuelles des communes sont au minimum de CHF 5.- / habitant. Pour l'année 2021, les contributions des communes ont été maintenues à CHF 5.- / habitant (population au 31.12.2020). En l'absence d'intérêts sur le capital, le montant total des revenus s'élève par conséquent à CHF 406'175.-.

Les seules charges portent sur les frais de gestion et d'administration de la CIEHL pour un montant forfaitaire de CHF 10'000.- ; les frais de contrôle des comptes de la CIEHL par une fiduciaire agréée pour un montant de CHF 538.50, ceci afin de répondre aux directives cantonales concernant les ententes intercommunales notamment ; les frais bancaires et intérêts négatifs sur les capitaux pour un montant de CHF 3'129.46.

Le résultat net de l'exercice 2021 est de CHF 392'507.04 et le capital disponible au 31 décembre 2021 s'élève à CHF 3'391'358.84.

#### 4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier  
décide

⇒ d'adopter les comptes et le bilan 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Le syndic  
A. Bovay

Le secrétaire  
J. Steiner

LA MUNICIPALITÉ  
DE  
BLONAY - SAINT-LÉGIER



Annexes :

- rapport d'activités 2021 du Conseil administratif de la CIEHL
- comptes 2021 de la CIEHL

Délégation municipale : M. Alain Bovay, Syndic

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021**

---

**HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT**

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndic·que·s des communes qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. En 2021, la composition du CA était la suivante :

<b>COMMUNES</b>	<b>DÉLÉGUÉS</b>
Blonay	Dominique Martin
Chardonne	Fabrice Neyroud
Corseaux	Christian Minacci
Corsier	Arianne Rouge
Jongny	Claude Cherbuin (jusqu'au 30-06-2021) Nicole Pointet (dès le 01-07-2021)
Montreux	Laurent Wehrli (jusqu'au 30-06-2021) Olivier Gfeller (dès le 01-07-2021)
St-Légier - La Chiésaz	Alain Bovay
La Tour-de-Peilz	Alain Grangier (jusqu'au 30-06-2021) Sandra Glardon (dès le 01-07-2021)
Vevey	Elina Leimgruber (jusqu'au 30-06-2021) Yvan Luccarini (dès le 01-07-2021)
Veytaux	Christine Chevalley

Présidence et vice-présidence

Basées sur l'année législative, elles ont été assurées comme suit :

- Jusqu'au 30 juin 2021 :

Présidence : M<sup>me</sup> Christine Chevalley, syndique de Veytaux,  
Vice-présidence : M. Dominique Martin, syndic de Blonay

- Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

Présidence : M. Fabrice Neyroud, syndic de Chardonne,  
Vice-présidence : M. Christian Minacci, syndic de Corseaux.

Compte tenu de la fusion des Communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz en cours d'année législative 2021-2022, le CA a décidé que la présidence serait assurée par Chardonne en 2021-2022,

Les dix conseils communaux ont adopté les comptes 2020 à l'unanimité. Le budget 2022 a quant à lui été adopté par 8 conseils communaux, du fait de la fusion des Communes de Blonay et de Saint-Légier-La Chiésaz ; ledit budget sera adopté par le Conseil communal de la nouvelle commune fusionnée de Blonay - Saint-Légier en mars 2022.

Les séances de la Commission sont également l'occasion d'échanger sur différentes questions. Elles ont notamment permis de faire un point d'information sur les projets financés dans le cadre de la CIEHL, sur les modalités de la participation financière de la CIEHL au projet de 2m2c (provision inscrite au budget 2022), ainsi que sur la question du plafonnement des contribution des communes inscrit dans la convention. La fusion entre Blonay et St-Légier a également été évoquée, certains commissaires s'interrogeant sur les conséquences qu'elle pourrait avoir sur la convention et son éventuelle révision.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2020 et le budget 2022 ont été communiqués à la Préfecture sur formules officielles.

## **COMPTES 2021**

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2020, s'élèvent à Fr. 406'175.-. Ce montant correspond au total des produits.

S'agissant des charges 2021, elles ont été de Fr. 13'667.96 au total. Elles correspondent aux frais de secrétariat et de gestion (forfait) de Fr. 10'000.-, facturés par le Service des affaires intercommunales, les frais de contrôle des comptes par la fiduciaire de Fr. 538.50, ainsi que les frais bancaires et intérêts négatifs sur les capitaux pour un montant de Fr. 3'129.46.

Ainsi, le résultat net de l'exercice 2021 est de Fr. 392'507.04. En conséquence, le capital disponible au 31 décembre 2021 est de Fr. 3'391'358.84.

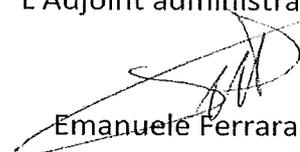
Annexes : Comptes 2021 et préavis-type y relatif

Vevey, le 24 février 2022 / SAI - CRO/LMS/jm/nc

**Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."**

<b>BILAN au 31 décembre</b>		<b>COMPTES 2021</b>	<b>COMPTES 2020</b>	
<b><u>ACTIF</u></b>				
9102.01	BCV compte no 782.880.2 - compte courant	10'234.10		10'788.80
9102.02	BCV compte no 595.150.0 - compte placement	1'671'524.24		1'278'002.20
9102.03	CER compte no A9000.75.99 - compte courant	1'720'640.80		1'720'660.80
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>3'402'399.14</b>		<b>3'009'451.80</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
9206	Factures à payer	11'040.30		10'600.00
		<b>11'040.30</b>		<b>10'600.00</b>
<b>Fonds propres</b>				
9290	Capital au 1er janvier	2'998'851.80		2'915'286.60
	Résultat de l'exercice	392'507.04		83'565.20
<b>Capital au 31 décembre</b>		<b>3'391'358.84</b>		<b>2'998'851.80</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>3'402'399.14</b>		<b>3'009'451.80</b>
<b>Compte d'exploitation au 31 décembre</b>		<b>COMPTES 2021</b>	<b>BUDGET 2021</b>	<b>COMPTES 2020</b>
<b><u>PRODUITS</u></b>				
452	Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant)	406'175.00	401'920	401'920.00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>406'175.00</b>	<b>401'920</b>	<b>401'920.00</b>
<b><u>CHARGES</u></b>				
3183	Frais bancaires	3'129.46	100	62.20
3185	Révision des comptes	538.50	600	538.50
3189	Frais de secrétariat et de fonctionnement	10'000.00	10'000	10'000.00
3189.04	Remplacement du Téléski de la Châ	-	-	300'000.00
	Suite études "transports et urbanisation"	-	-	7'754.10
3189.048	Finalisation Etude P+R	-	-	7'754.10
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>13'667.96</b>	<b>10'700</b>	<b>318'354.80</b>
<b>RESULTAT = Bénéfice de l'exercice</b>		<b>392'507.04</b>	<b>391'220</b>	<b>83'565.20</b>

**Ville de Vevey**  
 Service des finances  
 L'Adjoint administratif

  
 Emanuele Ferrara